



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43 boulevard Magenta – 75 010 Paris
Tél. : 01 53 38 99 82 – Fax : 01 40 40 90 98 - secretariat-direction@mrp.fr

Paris, le 20 mai 2020

MRAP
43 Boulevard de Magenta
75010 Paris

A Monsieur le Président de la République,
Monsieur Emmanuel MACRON
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Le gouvernement israélien s'apprête à annexer, dès le 1er juillet, la vallée du Jourdain et des colonies israéliennes en Palestine occupée dans le droit fil du « plan de paix » du président Trump pour le Moyen-Orient révélé en janvier 2020. L'extension de souveraineté israélienne à plus de 130 colonies juives signifierait la mort définitive d'une solution à deux États.

Jusqu'à maintenant, face à cette menace, les réactions de la communauté internationale et des États membres de l'Union européenne ont été très timides, voire inexistantes. Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne réunis le 15 mai se sont contentés de préparer des déclarations qui seront, comme d'autres, sans effet pour convaincre Israël de renoncer à son projet d'annexion. Pour faire pression sur Israël et empêcher une nouvelle violation du droit international, des initiatives fortes et immédiates s'imposent. La responsabilité et la crédibilité de l'Union européenne sont engagées.

Il est temps d'en finir avec les rapports, les résolutions et les déclarations qui, depuis des années, n'ont pas empêché Israël de poursuivre le blocus de Gaza, la politique d'occupation et de colonisation des territoires palestiniens et d'annexion de Jérusalem-Est. Jusqu'à présent, rien n'a permis d'arrêter le projet colonial israélien. Il faut en tirer les leçons, prendre des actes concrets et des sanctions économiques et commerciales, par exemple la suspension de l'accord entre l'UE et Israël, l'arrêt des accords de coopération scientifique qui arrivent à expiration en 2020. La reconnaissance de l'État de Palestine, adoptée depuis longtemps par le Parlement français et proposée récemment par le ministre des affaires étrangères du Luxembourg, serait également un signal fort adressé au gouvernement israélien.

Pour pouvoir faire échec à la politique criminelle du gouvernement israélien, nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de défendre nos propositions devant les instances européennes. Si l'Union européenne refusait de sanctionner Israël en cas d'annexion de territoires palestiniens, nous demandons que la France prenne des mesures concrètes de façon unilatérale pour qu'Israël renonce à ses projets d'annexion.

D'ores et déjà, la France doit interdire l'importation de tout produit issu d'une colonie ou territoire annexé, suspendre la coopération militaire et sécuritaire avec l'État d'Israël.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre haute considération.

La co-présidence,
Renée LE MIGNOT, Pierre MAIRAT, Jean-François QUANTIN